

DDT 2B /SUCR/ UADS/ ÉNERGIES
RENOUVELABLES
CS 60 008
8 BD BENOITE DANESI
20411 Bastia Cedex 9

N°: -2024 Réf. JC/JPM/FB/NR

Objet : Avis Centrale photovoltaïques au sol

PC 02B 188 24 N0013

DSP: Pôle Economie et Territoires

Monsieur le Directeur,

Vos services nous ont sollicités le 10 septembre 2024, dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire n° PC 02B 188 24 N0013, concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'OLMETA DI TUDA.

Nous vous informons que la Chambre d'Agriculture de Haute Corse a pris une position de principe sur les installations de centrale photovoltaïque au sol sur les terres à potentialité agricole, à savoir le refus de toutes nouvelles installations en la matière, au bénéfice de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les nombreuses surfaces de toiture disponibles.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège Social
Casa di l'Agricultura Corsa
Route du Stade
20215 Vescovato
04.95.32.84.40
cda2b@haute-corse.chambagri.fr